

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026

Le vingt février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Renaud CHALLENGEAS, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Monsieur Jean-Robert DEROSE et de Madame Stéphanie DEVILLE.

Madame Christine BROUSTE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal du 27 janvier 2026, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

Date de convocation : 13 février 2026

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 11

Délibération n° 2026-005 : **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Christian délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 de la COMMUNE dressé par Monsieur CHALLENGEAS Rneaud, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits (1)	excédents (1)	déficits (1)	excédents (1)	déficits (1)	excédents (1)
Résultats reportés		319 527,37 €		19 608,50 €		339 135,87 €
Opérations de l'exercice	864 264,08 €	923 553,56 €	139 789,75 €	106 531,43 €	1 004 053,83 €	1 030 084,99 €
TOTAUX	864 264,08 €	1 243 080,93 €	139 789,75 €	126 139,93 €	1 004 053,83 €	1 369 220,86 €
Résultats de clôture		378 816,85 €	13 649,82 €			365 167,03 €
Restes à réaliser	- €	- €				
TOTAUX CUMULES	864 264,08 €	1 243 080,93 €	139 789,75 €	126 139,93 €	1 004 053,83 €	1 369 220,86 €
RESULTATS DEFINITIFS		378 816,85 €	13 649,82 €			365 167,03 €

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2026-006 : **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2025**

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présent déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observateur no réserve de sa part

Délibération n° 2026-007 : RATTACHEMENT FACTURES EN SECTION D'INVESTISSEMENT : VESTIAIRES, SALLE DE SPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de rattacher les factures listées ci-dessous en section d'investissement, article 2131 programme 10010 BATIMENTS

- UNIPRO GROUP n° FV2604561 d'un montant de 285.37€ pour création vestiaires à la salle de sport
- POINT P bon d'enlèvement n° 9290193630 d'un montant de 113.45€ pour création vestiaires à la salle de sports

DIT que les crédits ont été ouverts par délibération du 20 février 2026, lesquels seront repris lors du vote du Budget Primitif 2026.

Délibération n° 2025-008 : DEPENSES 2026 D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE pour 2026 les dépenses d'investissement suivantes :

Article 2131 : 5 000.00€

Article 2151 : 5 000.00€

Article 2157 : 3 000.00€

Article 2183 : 1 000.00€

Article 2184 : 1 000.00€

Article 2188 : 3 000.00€

La présente délibération annule et remplace Celle en date du 04 décembre 2025.

Délibération n° 2025-009 : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE INONDATION PAR DEBORDEMENT D'UN COURS D'EAU EN FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Service du Ministère de l'Intérieur afin d'examiner la reconnaissance de la commune de MOULON de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'inondation par débordement d'un cours d'eau en février 2026.

Délibération n° 2025-010 : ACHAT LAVE-LINGE ECOLE/CANTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acheter un lave-linge de marque HAIER modèle HG90-B14939 à S.A.S BUT 33500 ARVEYRES,

De rattacher cette dépense d'un montant TTC de 399.99€ en section d'investissement, article 2188 Opération Non Individualisée

DIT que les crédits ont été ouverts par délibération du 23 février 2026, lesquelles seront repris lors du vote du Budget Primitif 2026.